

Délégation Territoriale de la Seine-Saint-Denis

Affaire suivie par : Elisabeth JAULIN
Courriel : elisabeth.jaulin@ars.sante.fr

Téléphone : 01 41 60 70 84
Télécopie : 01 41 60 70 540

Réf :
PJ :

Date : 9 avril 2014

Objet : préparation de la CT du 21.05.2014

Relevé de décisions du Bureau élargi de la conférence de territoire du 21 mai 2014 Lieu : DT 93 ARS

Présents : Membres du bureau :
Mr LAPORTE, président
Dr GOMBEAUD, URPS
Mme DERMER, représentante des établissements de santé
Mr BOUIS, représentant des usagers au titre des associations agréées
Mme OLLIVET, représentante des usagers au titre des associations agréées
Mme SOULIE, représentante des usagers au titre des associations de PH
Dr SALA, représentant de l'ordre des médecins

Membres de la CT :
Pr PISSARRO

Membres de la CT :
Dr SEBBAG, URPS
Mr LAPIE, directeur IME
Mme DAIGREMONT, directrice pôle maintien à domicile

DT ARS :
Mme Christine JACQUEMOIRE
Mr Riad BOUHAFS

Excusés : Dr CHARESTAN
Mr COTENTIN
Mr CORROY

En préambule, le Dr GOMBEAUD évoque le distinguo entre les chiffres de l'Ordre des médecins et la CPAM sur les départs des médecins du département sur l'année 2013 (40 pour l'Ordre contre 8), qu'il explique par le fait que la CPAM paie encore des actes réalisés par des personnes à la retraite.

Ayant été saisi par le Service de prévention et de l'Action Sanitaire du Conseil Général, le Président LAPORTE souhaite évoquer le désengagement de la CPAM sur le financement des centres de dépistage de la tuberculose, des IST... et s'inquiète du paiement des salariés desdits centres.

Mme JACQUEMOIRE lui précise le contexte particulier de la Seine-Saint-Denis qui, à l'instar de trois autres départements d'Ile-de-France, a souhaité garder cette compétence et perçoit de ce fait une dotation globale de décentralisation, et est doté d'un plan spécifique dont les crédits ne sont depuis trois ans pas intégralement consommés. Elle complète en évoquant le fait que la Seine-Saint-Denis est le dernier département d'Ile-de-France où la CPAM défraie le Conseil Général de ces frais sur les centres évoqués, et termine son propos en évoquant l'étude menée par le siège de l'Agence Régionale de Santé sur les actions de santé recentralisées sur l'ensemble de la région, avec les quatre départements restant en gestion directe par les conseils généraux, et les quatre autres départements dont les conseils généraux ont rendu les compétences.

Mr LAPORTE conclut en exprimant son souhait de voir le sujet évoqué en conférence de territoire. Il évoque alors les différents sujets qui seront abordés lors des prochaines conférences de territoire.

Mme OLLIVET souhaite que soit évoqué, pour le secteur médico-social, les projections en termes d'équipements sur le département, et que les critères de détermination des appels à projets soient évoqués.

Mme JACQUEMOIRE lui précise que l'ARS s'est dotée d'un outil infra-territoire qui lui permet, en lien avec les projets de la Société du Grand Paris, de visualiser les projets en lien avec les nouveaux moyens de transport programmés jusqu'à 2020, mais souhaite qu'une projection croisée de fait des compétences partagées avec le Conseil Général soit faite avec le service ad hoc du Conseil Général.

Monsieur LAPORTE souhaite qu'il soit également fait état des problématiques de financement des structures du fait de la crise.

Mme OLLIVET souhaite également que soit évoquée la mise en réseau des MAIA.

Pr PISSARRO fait un point sur le groupe prévention qui sera présenté à la plénière de mai. Il s'agit de présenter des actions communautaires de santé qui impliquent au-delà des professionnels de santé, les usagers, les habitants et les patients. 3 expériences ont été réalisées, une qui tourne autour du dépistage du cancer du sein, une autre autour du diabète dans la population tamoule et la dernière autour du bien-être et de l'école. La présentation sera faite par les 3 personnes ayant participé à ces 3 actions.

Dr GOMBEAUD retrace le problème de l'accessibilité des personnes handicapées dans les cabinets des professionnels de santé. D'après le sondage organisé par le syndicat majoritaire des professionnels de santé, 35% des médecins pensent quitter le département en cas de difficulté avec la tutelle.

Ce qui a changé, c'est le délai de 3 ans pour engager les travaux.

La question est de savoir comment va être appliquée la loi ?

Mme SOLLIE il existe une commission départementale d'usagers sur l'accessibilité. La prochaine réunion est prévue le 28 avril.

Mr BOUTS il faut répertorier les effets pervers dans cette démarche.

Il propose la création d'un tableau sur les différents besoins dans les établissements.

Mr BOUHAFS on ne peut plus discuter la loi puisqu'elle a été votée. De plus elle ne cible pas seulement les médecins, mais également les ERP par exemple.

Mme OLLIVET il faut des réponses authentifiées.

Mr LAPIE essayer par exemple d'apporter la compétence d'une personne, aux urgences.
Obtenir la publication des lieux accessibles.

Mme DAIGREMONT en plus de l'accessibilité dans les établissements, il faut aussi prévoir le déplacement à domicile d'équipes mobiles.

Mr LAPORTE préparer une note sur les risques immédiats de la loi, qui sera utilisée à la réunion de la commission départementale du 28 avril, et poursuivre le travail en conférence de territoire avec avis de la CT.

Prévoir la constitution d'un groupe de travail.

Mr BOUHAFS sur les pathologies vasculaires, un groupe de travail a été constitué. 3 dates en avril ont été proposées pour une 1^{ère} rencontre : les 23, 25 et 30 avril. Au vu des réponses, il semblerait que le vendredi 30 avril soit retenu. La réunion se déroulera à la DT93.

Pour les prochaines plénières :

Mai :

- Retour du groupe prévention.
- Informations sur la cigarette électronique avec une présentation par le Dr BORGNE ou, présentation du 2^{ème} volet des violences faites aux femmes, avec la participation de Mme Fatima LE GRIGUER psychologue, et de Mme Mathilde DELLESPINE, sage-femme.
- La question du médico-social.

Juin :

- Le groupe de travail sur les solutions alternatives relatives à l'accessibilité dans les établissements.

Septembre :

- L'attractivité des établissements de santé en Seine-Saint-Denis.

Octobre :

- Débat public sur les pathologies vasculaires. Prévoir les personnes à convier.

La séance est close.

Le secrétariat de la conférence

